

RECRUTEMENT DU DÉLÉGUÉ SERVICES SOCIAUX SAVOIE CDAS DU 25 JUIN 2019

**La CFTC DDFIP Savoie ne peut que déplorer le blocage mené par les O.S locales Solidaire/
CGT et FO sur ce dossier depuis fin 2018.**

**Cette situation conduit à pénaliser l'ensemble des agents du département et à mettre en péril
la pérennité du poste de délégué des Services Sociaux de Savoie.**

La CFTC DDFIP Savoie se désolidarise complètement de leur action.

Lisez ci-dessous la déclaration que nous avons lue lors de cette réunion après que les trois autres O.S aient quitté la séance, peu soucieux d'entretenir un minimum de dialogue social constructif. Des informations complémentaires pourront vous être communiquées en répondant directement à ce message.

Rappel des faits et position CFTC DDFIP Savoie

La CFTC siège ici en qualité de représentante des personnels.

La question primordiale, finalement, c'est de savoir ce que veulent les personnels.

À notre avis ils souhaitent que ce poste de délégué soit rapidement pourvu afin de pouvoir bénéficier au mieux des actions sociales proposées localement.

Un petit rappel des faits, à notre connaissance, puisque nous ne siégeons pas dans cette instance en 2018, époque du fait générateur de cette audition.

En 2018, l'absence prolongée de Françoise BARRIER nous inquiétait. Nous avons appris qu'elle avait été arrêtée pour raison médicale de type "burn-out" suite à des reproches assez virulents de représentants du personnel lors du dernier CDAS auquel elle a participé.

Questionnée à son retour dans les services après de longues semaines d'absence, elle nous a confirmé la nécessité de cet arrêt de par son besoin de se "reconstruire". Elle nous informait que, fortement déstabilisée par les propos qui lui avaient été tenus elle préférerait, je cite, renoncer à son poste de déléguée et réintégrer les services à compter du 1er janvier 2019.

Ceci donc pour expliquer la situation de départ telle que nous la connaissons.

La CFTC ne jugera pas des propos qui lui ont été tenus à ce moment-là puisque nous n'étions pas présents. Le débat d'ailleurs n'est plus là.

Force est de constater tout de même, au vu de l'impact qu'elles ont occasionné, que ces paroles n'ont pas dû être très "tendres" et/ou objectives à son égard.

Est-ce bien dans ce processus que les représentants du personnel doivent agir ? Non, à notre avis.

Au plan réglementaire maintenant :

À la lecture des trois textes qui régissent le mode de recrutement du délégué on constate qu'ils n'utilisent pas exactement les mêmes termes ce qui peut effectivement laisser place à des interprétations différentes voire peut-être un "petit flou juridique"

Ce que veut retenir la CFTC pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis de trop longs mois, c'est que le Secrétariat Général peut décider d'étendre l'appel à candidature en cas de "faiblesse" de celles-ci. À noter que cette faiblesse peut s'exprimer en nombre de candidature et/ou en profil, constaté et apprécié par le Secrétariat Général à l'issue du 1^{er} examen des fiches transmises par le département.

Trois candidatures ont été adressées à la Direction locale, suite à la publication de l'appel à candidature sur ULYSSE Savoie. Elles ont été transmises au Secrétariat Général. Ayant été jugées "trop faibles", le secrétariat Général a élargi l'appel à candidature dans le vivier des délégués déjà en poste.

M. CAUVIN délégué dans le département de l'Ariège a alors déposé sa candidature.

Jusque-là donc la procédure semble avoir été respectée.

Les textes prévoient ensuite l'audition des candidats par la Direction locale et les organisations syndicales représentantes les personnels donnent à ce moment-là leur avis sur celui qui, à leur sens, répond le mieux au profil du poste.

Voilà où nous en sommes, depuis déjà trop longtemps à notre avis.

Actifs et retraités savoyards attendent avec impatience les programmes proposés par l'action sociale locale. Depuis fin 2018 très peu d'actions sont assurées, ce qui pénalise tout le monde, y compris les budgets locaux qu'il faudra utiliser plus rapidement que d'habitude. Il est donc urgent de trouver une solution.

Sinon, à force de repousser, tout est envisageable.

Au mieux pour les agents du département, le Secrétariat Général pourrait peut-être aller jusqu'à décider seul du candidat à positionner en Savoie.

Et au pire pour les agents, le Secrétariat Général pourrait aussi décider de supprimer le poste de délégué départemental en Savoie par un subtil regroupement 73/74.

En dernier lieu nous pensons aussi aux candidats et à leurs inutiles déplacements à chaque fois qu'ils sont convoqués. Ne nous étonnons pas non plus qu'ils ne maintiennent pas leur candidature face à ces convocations ajournées qu'ils peuvent aussi considérer comme "un simulacre de dialogue social" puisqu'ils n'ont pas toutes les cartes en main pour juger de la situation réelle.

Au regard de tous ces éléments et en conclusion : même si les textes pourraient être plus précis, inutile de retarder davantage cette nomination.

La CFTC DDFIP Savoie souhaite participer à ce CDAS et à l'audition des candidats.

CDAS

Vos représentants CFTC DDFIP Savoie

Yves BALITH et Stéphane GRILLET